

Compte rendu du CSE extraordinaire du 8 juillet 2020

Président : Frédéric Grassart (Directeur des opérations logistiques) assisté de Gilles Bouquet (DAF), Céline Peltier (DRH) et Cindy Miguel (ARH)

Membres élus présents : Alain Jouan, Grégory Chiarot, Nicolas Lazzaro, Elodie Martin, Sandra Monnery, Coumba YATTE et Oualid BARKALLAH.

La séance est ouverte à 9h00

Révision budgétaire de fin d'année et partage de la performance

Cette année est une année particulière, en cause la crise sanitaire du COVID-19, avec la fermeture des magasins pendant 2 mois qui a généré un impact important sur notre activité.

Nous avons pu constater que la reprise est positive en magasins et même meilleure que celle prévue car le budget annuel a été révisé durant la période de COVID-19 avec une reprise pessimiste au vu de la faible visibilité durant cette période.

À ce jour, nous sommes toujours confrontées à beaucoup d'incertitudes : Comment cette crise va évoluer ? Quels vont être les comportements des clients ?

C'est pourquoi, notre Président a souhaité prioriser la conservation des emplois du groupe en priorité. Ceci afin que la centrale puisse accompagner les adhérents dans le cadre d'un nouveau plan commercial plus ambitieux, accompagné d'un dispositif de partage de la performance pour l'ensemble des collaborateurs de la centrale et d'LSL.

Les données concernant les ressources et les charges ont été présentées avec transparence notamment dans les conditions de mise en place de ce dispositif.

Au-delà de 3,5M€ de résultat courant avant impôts (RCAI), les gains par rapport à l'estimé seront partagés comme suit, selon règles à finaliser en négociation avec la délégation syndicale (ancienneté, présence etc...).

Le cadrage de cet accord pourrait inclure :

- Durée d'application : 1 an soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020
- Signature de l'accord : avant le 31/8/2020
- Répartition : égalitaire entre chaque collaborateur
- Condition d'ancienneté : 3 mois
- Déduction des absences non assimilées au temps de travail effectif
- Enveloppe : basée sur le RCAI

SI RCAI >	Enveloppe LSL à répartir (k€)	Estimation C par collab.*
3 500	25	~100
4 000	41	~200
4 500	61	~300
5 000	84	~400
5 500	99	~500
6 000	114	~600
6 500	129	~700
7 000	140	~800

* : à titre Indicatif

Ces éléments devant être discutés avec la délégation syndicale et validés par un accord pour que ce dispositif soit mis en place.

Avis : l'ensemble des élus titulaires et suppléants sont favorables

La séance est levée à 12h23

Président
Frédéric GRASSART

Secrétaire du CSE
Alain JOUAN

Monnery Sandra